

**Université**

de Strasbourg

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

établi en application du Code de la Commande Publique

**Procédure dématérialisée**

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

---

**Acquisition d'une plateforme robotique  
d'endoscopie flexible**

---

**Date et heure limites de réception des offres :**

**23 mai 2025 à 12h00**

**Université de Strasbourg**

Direction des Finances - Département Achat Marchés

4 rue Blaise Pascal

CS 90032

67081 STRASBOURG Cedex

<http://www.unistra.fr/>

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	3
<u>1.1 - Objet</u> .....	3
<u>1.2 - Mode de passation</u> .....	3
<u>1.3 - Type et forme de contrat</u> .....	3
<u>1.4 - Décomposition de la consultation</u> .....	3
<u>1.5 - Etendue des prestations</u> .....	3
<u>1.6 - Nomenclature</u> .....	3
2 - Conditions de la consultation .....	4
<u>2.1 - Délai de validité des offres</u> .....	4
<u>2.2 - Forme juridique du groupement</u> .....	4
<u>2.3 - Variantes et prestation supplémentaire éventuelle facultative</u> .....	4
<u>2.4 - Conditions particulières d'exécution</u> .....	5
<u>2.5 - Confidentialité et mesures de sécurité</u> .....	5
3 - Conditions relatives au contrat .....	5
<u>3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution</u> .....	5
<u>3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement</u> .....	5
4 - Contenu du dossier de consultation .....	6
5 - Présentation des candidatures et des offres.....	6
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	9
<u>6.1 - Transmission électronique</u> .....	9
<u>6.2 - Transmission sur support papier</u> .....	12
7 - Examen des candidatures et des offres.....	12
<u>7.1 - Examen des candidatures</u> .....	12
<u>7.2 - Attribution du marché</u> .....	13
<u>7.3 - Suite à donner à la consultation</u> .....	13
8 - Renseignements complémentaires.....	14
<u>8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact</u> .....	14
<u>8.2 - Procédures de recours</u> .....	14

## **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

établi en application du Code de la Commande Publique (CCP)

### 1 - Objet et étendue de la consultation

#### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

#### **L'acquisition d'une plateforme robotique d'endoscopie flexible**

L'ensemble des prestations attendues est décrit dans le cadre du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

#### **Lieu d'exécution :**

Laboratoire ICube

Bâtiment IHU – Plateforme IRIS

1 place de l'hôpital

67091 Strasbourg

#### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

#### 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

#### 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

#### 1.5 - Etendue des prestations

A titre indicatif, sans que ce montant n'engage l'administration, le montant estimatif des prestations objet du marché est le suivant : 190 000€ HT.

#### 1.6 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

## Acquisition d'une plateforme robotique d'endoscopie flexible

Code principal	Description
38970000-5	Simulateur de recherche, d'essai et scientifique et technique
Codes complémentaires	Description
30211300-4	Plates-Formes informatiques
31682210-5	Instrument et équipement de commande et de contrôle
31720000-9	Equipement électromécanique

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

Nomenclature	Libellé
IA.53	INFORMATIQUE : ROBOTS PROTOTYPES

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **4 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

### 2.3 - Variantes et prestation supplémentaire éventuelle facultative

Aucune variante libre (à l'initiative du candidat) n'est autorisée.

Par ailleurs, aucune variante imposée (par le pouvoir adjudicateur) n'est prévue.

Le candidat peut proposer cinq prestations supplémentaires éventuelles facultatives :

- **PSE facultative d'extension de garantie n°1** : le candidat peut proposer une extension de garantie de 1 an.
- **PSE facultative n°2** : le candidat peut proposer mesure de couple des moteurs de flexion dans le cadre de la motorisation de l'endoscope
- **PSE facultative n°3** : le candidat peut proposer une mesure du couple exercé par le moteur de la pince dans le cadre des unités de motorisation des instruments
- **PSE facultative n°4** : le candidat peut proposer une mesure du couple exercé par les moteurs de la rotation et de la translation dans le cadre des unités de motorisation des instruments

- **PSE facultative n°5** : le candidat peut proposer une mesure du couple exercé par les moteurs de la translation et de la rotation dans le cadre de la translation et de la rotation de l'ensemble du système

Ces prestations supplémentaires éventuelles facultatives ne sont pas prises en compte dans le cadre de l'analyse de l'offre.

#### 2.4 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par les articles L.2112-2, L.2112-3 et L.2112-4 du Code de la commande publique.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles L.2113-12, L.2113-13, L.2113-14 du Code de la commande publique.

#### 2.5 – Confidentialité et mesures de sécurité

Le candidat doit respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention du candidat est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

### 3 – Conditions relatives au contrat

#### 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le présent marché ne devient définitif et ne peut recevoir exécution qu'après notification au titulaire.

Le marché est conclu pour une durée allant de sa date de notification jusqu'à la date de fin de garantie de l'équipement.

Les délais d'exécution des prestations ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution sont fixés dans les conditions du CCAP.

#### 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées sur le budget de l'établissement et les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un **délai global de 30 jours** à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité pour le titulaire du marché ou le sous-traitant, le bénéfice d'intérêts moratoires et d'une indemnité pour frais de recouvrement fixés selon les modalités d'application prévues par les articles R.2192-31 à R.2192-36 du Code de la commande publique.

Une avance pourra être versée en application de l'article R.2191-3 et suivants du Code de la commande publique. L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- L'offre technique et financière comprenant :
  - Le Cadre de Réponse Technique (CRT)
  - La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
- L'attestation sur l'honneur en vue du contrôle de la situation des sociétés au regard du Règlement (UE) n°2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (UE) n°833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine (Attestation sur l'honneur société russe).
- Le guide des marchés publics en anglais

Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS) approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021, auquel le marché se réfère, n'est pas produit dans le dossier de consultation. S'agissant d'une norme réglementaire, les candidats sont censés parfaitement connaître ledit CCAG.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement au candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par le candidat au plus tard **5 jours** avant la date limite de réception de l'offre. Le candidat devra alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par le candidat, la date limite de réception de l'offre est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

L'offre du candidat sera entièrement rédigée en langue française ou à défaut en anglais et exprimée en EURO. Le candidat est autorisé à produire les fiches techniques du matériel en langue anglaise.

À noter que pour une meilleure lisibilité de la proposition, l'université souhaite que les pièces relevant de l'offre soient clairement séparées de celle relevant de la candidature, par tout moyen qui permettra de les distinguer formellement.

Le candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces de la candidature et celles relevant de l'offre listées ci-après.

Un récapitulatif des pièces à fournir est également disponible en dernière page du présent document.

➔ **Pièces relevant de la candidature** telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

- **Le formulaire DC1** (Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants) dans sa dernière version disponible, dûment renseigné ;
- **Le formulaire DC2** (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement), dans sa dernière version disponible, dûment renseigné et complété des informations nécessaires à l'appréciation des conditions de participation suivantes :
  - la capacité économique et financière du candidat
  - les capacités techniques et professionnelles du candidat.

Conformément aux articles R2143-3 et R2143-4 du Code de la commande publique, les renseignements ou documents demandés en tant que moyens de preuve sont les suivants :

- ♦ au titre de la capacité économique et financière de l'entreprise (renseignements à mentionner à la rubrique F du DC2 ou partie IV.B du DUME) :
  - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global (*partie IV.B.1.a du DUME*) et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, (*partie IV.B.2.a du DUME*), portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
  - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents (*partie IV.B.5 du DUME*) ;
- ♦ au titre des capacités techniques et professionnelles de l'entreprise renseignements à mentionner à la rubrique G du DC2 ou partie IV.C du DUME):
  - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années (*partie IV.C.8 du DUME*) ;
  - Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat (*partie IV.C.1.b du DUME*).
- **L'attestation sur l'honneur en vue du contrôle de la situation des sociétés au regard du Règlement (UE) n°2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (UE) n°833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine**, fournie dans le DCE (Attestation sur l'honneur sociétés russes), **dûment renseignée**.

**NOTA :**

Le candidat peut produire les documents de preuve des informations demandées dès la présentation de sa candidature, quand bien même il n'y est pas tenu. En effet, ce n'est qu'au moment de la vérification de la candidature que le pouvoir adjudicateur est en droit d'exiger les documents justificatifs des informations fournies.

Par ailleurs, si l'on constate que des pièces ou informations demandées sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander au candidat de compléter son dossier de candidature dans un délai approprié.

**IMPORTANT :**

Le candidat **est invité à utiliser les formulaires DC1/DC2** pour présenter sa candidature. **La nouvelle version** (issue de la nouvelle réglementation applicable) des documents DC1 et DC2 et leur notice explicative sont disponibles gratuitement sur le portail de l'économie, des finances et du commerce extérieur, sous le lien <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>. Il est à noter que **c'est la dernière version disponible des documents** qui doit être utilisée.

Le candidat est néanmoins libre de présenter sa candidature sous une autre forme. Il peut notamment utiliser le **Document Unique de Marché Européen (DUME) rédigé en français** pour présenter sa candidature.

Le cas échéant, il devra apporter l'ensemble des éléments visés aux articles R2142-1 à R2142-14 du Code de la commande publique et aux articles auxquels ils renvoient, y compris les renseignements ou documents listés ci-dessus.

Pour justifier des capacités techniques et professionnelles ainsi que des capacités économiques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes renseignements ou documents concernant cet/ces opérateur(s) économique(s) que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet/ces opérateur(s) économique(s) pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de/des l'opérateur(s) économique(s).

De ce fait, en cas de candidature groupée notamment, le DC2 ou le DUME sont à produire par chacun des membres du groupement. Par contre, le DC1 ne sera fourni qu'en un seul exemplaire.

**➔ Pièces relevant de l'offre :**

Le candidat produira **une offre complète** comprenant :

- Le **Cadre de Réponse Technique (CRT)** (1 fichier au format Excel fourni dans le DCE), **à compléter intégralement** conformément aux indications qui y sont mentionnées.
- La **Décomposition du Prix Global et Forfaitaire** (1 fichier au format Excel fourni dans le DCE), **à compléter intégralement** conformément aux indications qui y sont mentionnées.
- Le **devis détaillé** indiquant les montants de chaque fonction proposée par le candidat dans la partie « Couverture fonctionnelle » de son CRT, **à fournir**
- Les **fiches techniques des équipements, à fournir**

**IMPORTANT :**

**L'offre devra obligatoirement comporter l'élément énuméré ci-dessus.**

Il est demandé au candidat de produire des fichiers :

- au format XLS, XLSX ou ODF (ODS) pour la **DPGF**, le **devis détaillé** et le **Cadre de Réponse Technique**.
- au format PDF, ODF (ODS, ODT), DOC ou DOCX pour les **fiches techniques**.

Le candidat doit impérativement respecter le cadre de réponse des documents fournis (DPGF et CRT)

De plus, **toute mention** rajoutée par le candidat dans son offre et **contraire aux clauses du cahier des charges établi par l'université sera jugée irrégulière**.

Conformément aux dispositions du Code la commande publique, et afin de simplifier le dépôt de l'offre, l'acte d'engagement n'a plus à être demandé (signé) dès le dépôt de l'offre.

**Aussi, aucun acte d'engagement n'est à fournir au moment du dépôt de l'offre.**

L'acte d'engagement signé ne sera exigé de l'attributaire qu'au terme de la procédure afin de formaliser le contrat.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Le pli devra parvenir à destination au plus tard à la date et l'heure limites de réception de l'offre indiquées sur la page de garde du présent document.

Le pouvoir adjudicateur **impose la transmission des documents par voie électronique** effectuée dans les conditions de l'article 6.1 du présent règlement de la consultation.

Il est rappelé au candidat que conformément aux dispositions de l'article R2151-6 du Code de la commande publique, l'offre est transmise en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par le soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre qui aura été réceptionnée dans le délai fixé pour la remise de l'offre.

### 6.1 - Transmission électronique

#### 6.1.1 - Transmission des plis

En application des dispositions de l'article R.2132-7 du Code de la commande publique, **le pouvoir adjudicateur IMPOSE la transmission des plis par voie électronique pour cette consultation** et aucun autre mode de transmission n'est autorisé.

Il est rappelé au candidat que conformément aux dispositions de l'article R2151-6 du Code de la commande publique, l'offre est transmise en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par le

## Acquisition d'une plateforme robotique d'endoscopie flexible

candidat, seule est ouverte la dernière offre qui aura été réceptionnée dans le délai fixé pour la réception de l'offre.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clef USB...) n'est pas autorisée.

Une aide technique à l'utilisation de PLACE est disponible sur ce site. Les outils mis à disposition sur la plate-forme (guide d'utilisation, films d'autoformation, test de configuration de poste) qui informent des prérequis techniques et décrit l'utilisation de PLACE, font partie intégrante du règlement de la consultation.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont les suivantes : pour une meilleure lisibilité de la proposition, il est souhaitable que le pli comporte des fichiers distincts dont l'un contienne les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

**Un dépôt anticipé des plis est fortement recommandé afin de pallier tout problème informatique éventuel (site saturé, document très volumineux, faible débit de réseau...).**

Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Conformément à l'arrêté n°ECOM2308848A du 14/04/2023 modifiant les articles 2-1 et 4 de l'annexe 6 du code de la commande publique, le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique, sur support papier ou par voie électronique.

- Si le candidat fait le choix de transmettre la copie de sauvegarde sur un support physique électronique, ou sur un support papier :

Cette copie devra être transmise sous pli scellé et comporter obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Elle sera adressée, par voie postale uniquement, à :

Université de Strasbourg – Direction des finances – Département des Achats et des Marchés

Institut Le Bel

4 rue Blaise Pascal – CS 90032

67081 STRASBOURG Cedex

Et devra être réceptionnée au plus tard aux date et heure fixées pour la réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

- Si le candidat fait le choix de transmettre la copie de sauvegarde par voie électronique :

## Acquisition d'une plateforme robotique d'endoscopie flexible

Cette copie devra être transmise sur un outil gratuitement disponible, et respectant les exigences de l'annexe 8 du code de la commande publique. Ces exigences sont notamment les suivantes :

- L'heure et la date exactes de la réception de la copie de sauvegarde par l'acheteur doivent être déterminées avec précision (horodatage qualifié au sens du règlement eIDAS) ;
- Les identités de l'acheteur et de l'opérateur économique sont déterminées ;
- L'intégrité de la donnée entre son dépôt et son extraction de la plateforme est garantie ;
- Un accusé de réception est envoyé à l'acheteur et à l'opérateur économique.

Les services existants, permettant la remise de la copie de sauvegarde par voie électronique, sont les suivants :

- La lettre recommandée électronique :
  - o Liste des produits et services qualifiés par l'ANSSI pour la France : <https://www.ssi.gouv.fr/uploads/liste-produits-et-services-qualifies.pdf>
  - o Liste des produits et services qualifiés pour l'Europe : <https://eidas.ec.europa.eu/efda/tl-browser/#/screen/search/type/1>
- Tous les autres services qui permettent l'envoi et la réception de fichier en respectant toutes les exigences de l'annexe 8 du code de la commande publique.

N. B. Les services permettant la remise d'une copie de sauvegarde par voie électronique peuvent nécessiter des modalités d'inscription longue, il est donc recommandé aux opérateurs économiques d'anticiper le dépôt de la copie de sauvegarde en procédant aux modalités d'inscription, d'identification sur la solution technique envisagée.

Il appartient au candidat de s'assurer que les pièces transmises soient compatibles avec le système informatique de l'Unistra/ Département des Achats et Marchés : PC sous Windows 10 Professionnel, avec des fichiers au format XLS, XLSX, ODF (ODS), PDF, ODF (ODS, ODT), DOC, DOCX, PPTX, Acrobat Reader 9.0.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé au candidat de soumettre ses documents à un anti-virus avant envoi.

### 6.1.2 – Signature du marché

Il est précisé que la signature du marché n'est pas requise dès le dépôt de l'offre. En effet, la signature du marché ne sera exigée qu'au terme de la procédure, afin de formaliser le marché.

**Les candidats sont informés que la signature électronique du contrat par l'attributaire pourra être demandée selon les modalités prévues à l'annexe 12 du Code de la commande Publique (Arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique).** Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAeS, CAeS ou PAeS). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format PAeS. L'attributaire devra veiller à ne pas verrouiller le document lors de sa signature, afin de permettre sa signature ultérieure par l'acheteur.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature qualifiée, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS de juillet 2014. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

Quand bien même il est prévu une signature électronique du contrat, l'attribution du marché pourra néanmoins donner lieu à la signature manuscrite du contrat sous forme papier. Dans ce cas de figure, l'attributaire sera invité à transmettre à l'administration la version papier originale de l'acte d'engagement signé de manière manuscrite.

#### 6.2 - Transmission sur support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, **la transmission par voie papier n'est pas autorisée.**

### 7 - Examen des candidatures et des offres

#### 7.1 - Examen des candidatures

L'examen de la candidature sera effectué dans les conditions prévues à l'article R2144-1 à R2144-7 du Code de la commande publique.

Les candidatures seront examinées au regard des niveaux de :

**Capacités techniques et professionnelles**

**Capacité économique et financière**

À noter que conformément aux dispositions de l'article R2144-3 du Code de la commande publique, la vérification des conditions de participation peut être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du contrat.

**La vérification de la candidature peut donc intervenir après l'étude de l'offre.**

Avant de procéder à l'examen de la candidature, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander au candidat de produire ou compléter ces pièces dans un délai déterminé.

Afin d'évaluer les niveaux de capacités techniques et professionnelles mais aussi économique et financière du candidat, la candidature conforme et recevable sera examinée au moyen des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation.

## Acquisition d'une plateforme robotique d'endoscopie flexible

### 7.2 - Attribution du marché

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères et sous-critères	Support d'analyse	Pondération
Critère 1 : Couverture fonctionnelle	CRT	40%
Critère 2 : Prix des prestations	DPGF	40%
Critère 3 : Optimisation des délais d'exécution	CRT	10%
Sous-critère 1 : Délais de livraison		60%
Sous-critère 2 : Garantie		40%
Critère 4 : Considérations environnementales : consommation électrique (en veille/ en fonctionnement) et engagements environnementaux	CRT	10%

A noter que :

→ **le critère 1 « Couverture fonctionnelle »** sera apprécié sur la base des réponses apportées dans la partie II « Couverture fonctionnelle » du Cadre de Réponse Technique.

Dans le CRT, les réponses qui ont une fonctionnalité obligatoire relèvent de la régularité des offres, et ne seront par conséquent, pas valorisées dans l'analyse des offres.

→ **le critère 2 « Prix des prestations »** sera apprécié sur la base de la somme des montants en € TTC de la DPGF.

→ **le critère 3 « Optimisation des délais d'exécution »** sera apprécié sur la base des délais proposés par le candidat dans la partie III de son CRT

→ **le critère 4 « Considérations environnementales »** sera apprécié sur la base des réponses apportées dans la partie IV du CRT ainsi que de la documentation fournie concernant ce critère le cas échéant.

### 7.3 - Suite à donner à la consultation

Au terme de la procédure et sauf si elle devait être déclarée sans suite, l'offre -le cas échéant négociée- sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les attestations des articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la commande publique.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents sera de **5 jours ouvrés au maximum**.

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, si le candidat dont l'offre est susceptible d'être retenue ne produit pas les pièces réclamées dans le délai imparti, le marché ne pourra pas lui être attribué. Il est donc fortement conseillé au candidat de prendre toutes dispositions leur permettant de respecter le délai fixé.

## 8 - Renseignements complémentaires

### 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui lui seraient nécessaires au cours de son étude, le candidat devra faire parvenir au plus tard **8 jours** avant la date limite de réception de l'offre une demande écrite par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Une réponse lui sera alors adressée **6 jours** au plus tard avant la date limite de réception de l'offre.

### 8.2 - Procédures de recours

#### **Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix B.P. 51038, 67070 Strasbourg Cedex

Adresse internet (U.R.L) : <http://strasbourg.tribunal-administratif.fr/>

E-mail : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr) Tél. : +33 388212323. Fax : +33 388364466.

Les voies de recours sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel selon les conditions fixées aux articles L.551-1 à L.551-12 et R.551-1 à R.551-6 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé jusqu'à la signature du contrat ;
- Référé contractuel selon les conditions fixées aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du CJA, et pouvant être exercé après la signature du contrat ;
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique dans les conditions fixées par la jurisprudence (CE Ass, 4 avril 2014, n°358994) ;
- Recours pour excès de pouvoir pouvant être exercé dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

#### **Organe chargé des procédures de médiation :**

Comité consultatif inter-régional de règlements amiables des différends relatifs aux marchés publics, Préfecture de Meurthe-Et-Moselle 1 rue du Préfet Claude Erignac co60031, 54038 Nancy Cedex.

Tel. : 03 83 34 25 62. Fax : 03 83 34 22 24

#### **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix B.P. 51038, 67070 Strasbourg Cedex

Adresse internet(U.R.L) : <http://strasbourg.tribunal-administratif.fr/>

E-mail : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr) Tél. : +33 388212323. Fax : +33 388364466.

## RECAPITULATIF DES PIÈCES À FOURNIR

### ➤ Candidature

**DC1, dans sa dernière version disponible**, renseigné par tous les membres du groupement, le cas échéant

**DC2, dans sa dernière version disponible** (1 exemplaire par membre du groupement, le cas échéant) renseigné et complété des informations suivantes :

♦ **au titre de la capacité économique et financière de l'entreprise :**

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles

Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents

♦ **au titre des capacités techniques et professionnelles de l'entreprise :**

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années

Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé

**L'attestation sur l'honneur en vue du contrôle de la situation des sociétés au regard du Règlement (UE) n°2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (UE) n°833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine**, fournie dans le DCE (Attestation sur l'honneur sociétés russes) (1 exemplaire par membre du groupement, le cas échéant) renseignée.

#### **IMPORTANT :**

Le candidat est invité à utiliser **les formulaires DC1/DC2** pour présenter sa candidature. Il convient d'utiliser la **nouvelle version des formulaires DC1 et DC2** téléchargeables gratuitement sous le lien

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Le candidat peut également utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME) rédigé en français pour présenter sa candidature (1 DUME par membre en cas de groupement). Le cas échéant, il devra apporter l'ensemble des éléments visés aux articles R2142-1 à R2142-14 du Code de la commande publique et aux articles auxquels ils renvoient, y compris les renseignements ou documents listés ci-dessus.

### ➤ Offre

Pièces à fournir :

La **Décomposition du Prix Global et Forfaitaire** (1 fichier au format Excel fourni dans le DCE), **à compléter intégralement** conformément aux indications qui y sont mentionnées

Le **devis détaillé** indiquant les montants de chaque fonction proposée par le candidat dans la partie « Couverture fonctionnelle » de son CRT, **à fournir**

Acquisition d'une plateforme robotique d'endoscopie flexible

- Le **Cadre de Réponse Technique (CRT)** (1 fichier au format Excel fourni dans le DCE), **à compléter intégralement** conformément aux indications qui y sont mentionnées
- Les **fiches techniques des équipements, à fournir**

**Nota :**

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique et afin de simplifier le dépôt des offres, l'acte d'engagement n'a plus à être demandé (signé) dès le dépôt de l'offre.

**Aussi, aucun acte d'engagement n'est à fournir au moment du dépôt de l'offre.**

L'acte d'engagement signé électroniquement ne sera ainsi exigé que du seul attributaire, au terme de la procédure afin de formaliser le contrat.